

Historique du Centre d'Enfouissement Technique de Chevilly

- 1964 / 1970 John Deere exploite le site en terrain d'essai de matériel de travaux publics
- 1962 / 1964 Coupe à blanc suite à un incendie
- 1970 / 1972 John Deere quitte le site, trop humide
- 6 novembre 1982 La Société GENET exploite une décharge de résidus urbains sur la Commune de Chevilly, au lieu dit « les Maréchaux » (voie privée, propriété de Monsieur CHARRON)
- 16 septembre 1993 Renouvellement de l'activité
- 5 avril 1995 La société GENET est autorisée à exploiter un centre de tri d'une capacité de 15000 tonnes / an (conditionnement de produits recyclables sur le site d'enfouissement)
- 30 septembre 1998 La société GENET est autorisée à étendre son centre d'enfouissement technique (C.E.T.) pour l'enfouissement de déchets ménagers et assimilés, capacité annuelle 55 000 tonnes / an pendant 10 ans
- 13 février 2001 La société GENET est autorisée à développer une plateforme de compostage (10 tonnes / jour soit 2 200 tonnes / an)
- Enfouissement** : les alvéoles 1 et 2 situées sur la zone déjà autorisée ne sont pas concernées par l'arrêté du 9 septembre 1997.
A noter : ces 2 alvéoles ont été utilisées avant autorisation, sur un ancien terrain d'essai de matériel de travaux publics, donc **sans protection** !
- 3 mai 2002 SITA Centre-Ouest reprend les activités de GENET
- 12 mai 2004 La SITA demande à augmenter la capacité d'exploitation de la plateforme de compostage
- 30 juillet 2004 Arrêté préfectoral autorisant l'enquête publique du 14 septembre au 15 octobre 2004
- 3 décembre 2004 Avis favorable du commissaire enquêteur (Monsieur Bernard DESAVOYE) pour étendre la capacité de la plateforme de compostage
- 29 juillet 2005 Autorisation par le Préfet pour augmenter la capacité de la plateforme de compostage

Du 17 octobre au 16 novembre 2005	Enquête publique pour la révision du P.O.S./ P.L.U. (Plan d'Occupation des Sols) de la commune de Chevilly
5 décembre 2005	Accord du commissaire enquêteur, M. Joseph PICARD, pour la révision du P.O.S./P.L.U. de Chevilly
16 janvier 2006	Requête contre la délibération du conseil municipal de Chevilly du 14 décembre 2005 pour la révision simplifiée du P.O.S.
9 novembre 2007	Arrêté du Préfet autorisant le défrichement
23 novembre 2007	Arrêté du Préfet autorisant une enquête publique pour l'extension de la décharge sur le site des « chancellières » du 17 décembre 2007 au 22 janvier 2008 (commissaire enquêteur : Monsieur J.C. ROUX)
7 août 2008	Arrêté du Préfet autorisant l'exploitation du site des « Chancellières », soit 90 000 tonnes / an + 10 000 tonnes si besoin
5 mai 2009	Requête du 16 janvier 2006 rejetée par le tribunal
17 juin 2009	Création de l'association APENO

SITE 1 « les Maréchaux » 23 hectares exploités (M. CHARRON)

SITE 2 « les Chancellières » 14 hectares sur 15 ans en cours d'exploitation (M. LEFEVRE)

SITE 3 potentiel : Propriété de M. LEFEVRE de 76 hectares jouxtant « les Chancellières » et prête à recevoir une future extension.

COMPOST : mélange de boues de stations d'épuration, de déchets végétaux et de palettes

Fraction
Fermentescible
Ordures
Ménagères